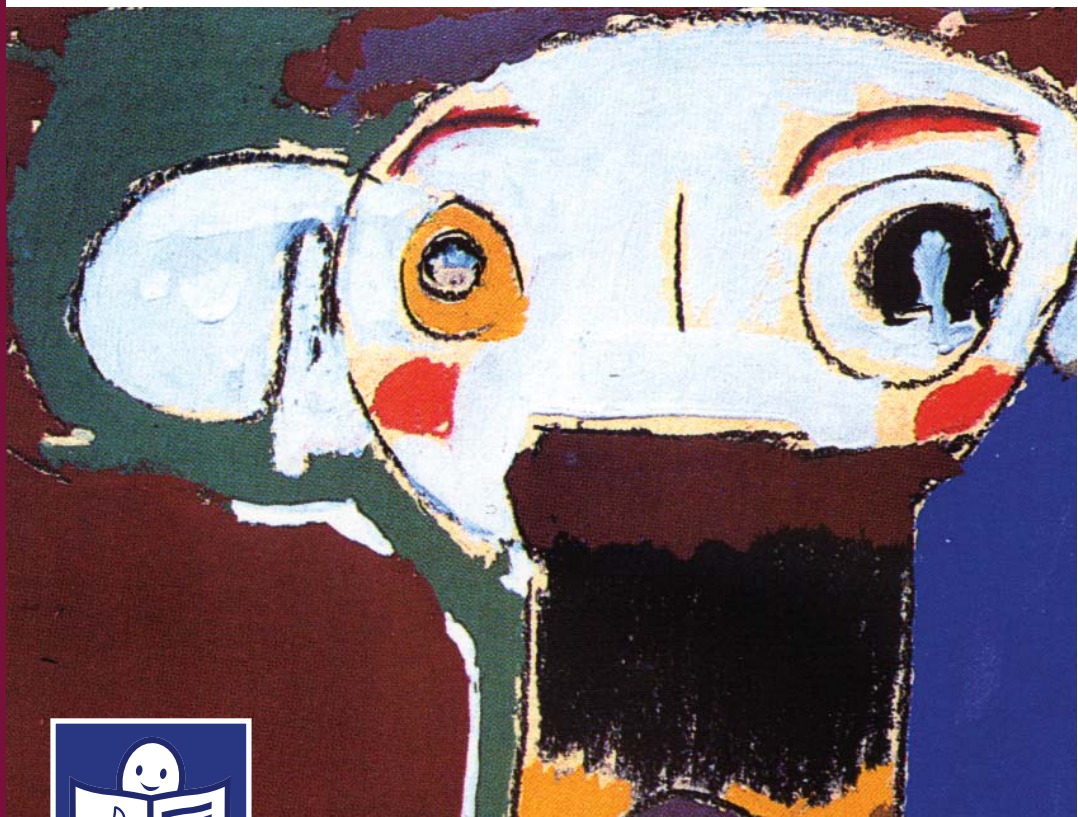


Vos droits en tant que citoyens

Etre une personne devant la loi



Inclusion Europe



Rapport

Inclusion Europe et ses 49 associations membres nationales, régionales et locales dans ces 36 pays luttent contre la discrimination:

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Chypre
- Danemark
- Écosse
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Îles Féroé
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine
- Moldavie
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Suisse

Nos membres dans les pays francophones sont :

UNAPEI
15, rue Coysevox
75876 Paris Cedex 18
France
Tel.: (33) 01-44.85.50.50

ANAHM
Av. Albert Giraud 24
1030 Bruxelles
Belgique
Tel.: (32) 02-219.88.00

INSIEME
Silbergasse 4
2501 Biel-Bienne
Suisse
Tel.: (41) 32-322.17.14

APEMH
10, rue du Château
4976 Bettange-sur-Mess
Luxembourg
Tel.: (352) 379.19.11

Ligue HMC
82 route d'Arlon
8301 Capellen
Luxembourg
Tel.: (352) 307.970

Arno Krist a fait le dessin en couverture: "Mann mit Bart".
Cette brochure a un numéro pour la retrouver facilement.
Ce numéro est ISBN 2-87460-032-6.

© Inclusion Europe. Cette brochure a été faite à Bruxelles en 2005.
© Symboles: Widgit Software Ltd. et Mayer-Johnson Co.

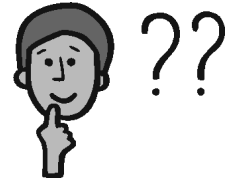
La Commission européenne a financé ce projet.

Cela ne veut pas nécessairement dire que la Commission est d'accord avec tout ce qui est écrit dans la brochure.

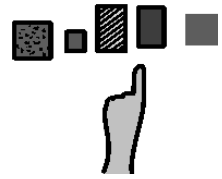
La Commission européenne et Inclusion Europe ne sont pas responsables de l'utilisation de l'information contenue dans cette publication.

Introduction

Avant, les gens pensaient que les personnes handicapées mentales ne pouvaient pas prendre de décision. Aujourd'hui, nous savons que c'est faux. Tout le monde peut prendre des décisions.



Prendre des décisions est parfois difficile. Parfois, vous savez exactement ce que vous voulez. Mais parfois, vous ne le savez pas vraiment.



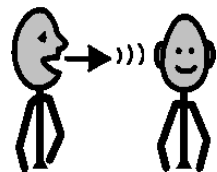
Alors, vous pouvez avoir besoin d'aide.



Certaines personnes ne peuvent prendre que des décisions simples.

Elles ont besoin de beaucoup d'aide pour prendre les bonnes décisions. Parfois, quelqu'un d'autre doit prendre les décisions pour elles.

Cela peut être le cas pour certaines personnes présentant un handicap mental profond.

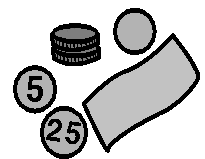


D'autres personnes peuvent prendre la plupart des décisions elles-mêmes.

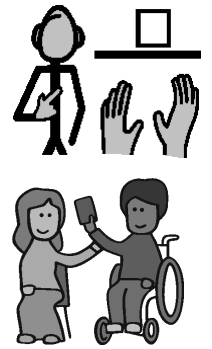
Elles peuvent juste avoir besoin d'un ami fiable pour parler de ce qu'elles veulent.

Elles peuvent avoir besoin d'aide pour des choses particulières.

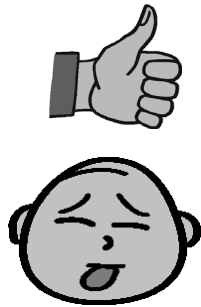
Par exemple, beaucoup de personnes ont besoin d'aide pour leur argent.



Inclusion Europe pense que vous devriez pouvoir faire vos propres choix. Nous voulons également qu'une personne soit là pour vous aider à prendre vos décisions si vous le voulez.



Toutes les personnes prennent parfois de bonnes, mais aussi de mauvaises décisions. Elles doivent ensuite vivre avec les bonnes ou les mauvaises conséquences. Inclusion Europe veut que vous soyez protégé si vous ne pouvez pas comprendre les conséquences d'une décision.



De nombreuses lois sont faites pour les personnes qui ont des difficultés à prendre leurs propres décisions.

Ces lois expliquent comment aider et protéger ces personnes.

Pour les enfants, ce sont toujours les parents qui prennent les décisions pour eux.

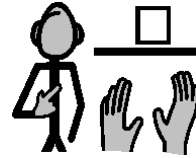
Pour les adultes, un juge doit décider comment les aider et les protéger au mieux.



Nous avons écrit un texte expliquant comment tout cela devrait être organisé. Mais vous devrez demander les lois de votre propre pays afin de bien connaître vos droits.

Faire vos propres choix

Toutes les personnes ont le droit de faire leurs propres choix.



Cela signifie que vous pouvez décider vous-mêmes ce que vous voulez.

Vous devriez par exemple décider :

- Où vous voulez aller.
- Où vous voulez vivre.
- Si vous voulez prendre des médicaments.
- Si vous voulez recevoir d'autres traitements médicaux.
- Ce que vous voulez acheter.



Ces droits ne devraient pas vous être enlevés seulement parce que les autres personnes ne vous comprennent pas.

Cependant, parfois, vous ne savez pas vraiment quelle est la meilleure décision.

Parfois, les choix sont très difficiles à faire.

Alors vous ne savez pas quoi faire

et vous pouvez prendre la mauvaise décision.

On prend parfois la mauvaise décision.

Par exemple, si vous achetez une chose

pour laquelle vous n'avez pas assez d'argent.



Comment protéger les personnes

Il y a de nombreuses manières de vous protéger des mauvaises décisions.

On ne doit pas vous enlever vos droits.

Lorsqu'un choix est difficile, il devrait y avoir quelqu'un pour vous aider.

Vous devriez pouvoir agir avec une autre personne qui vous aidera.

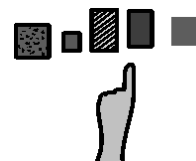


Vous avez le droit de choisir cette personne.

On ne devrait pas vous dire à qui vous devez vous adresser.

Vous devez faire confiance à la personne qui vous aide.

Les lois de votre pays devraient vous aider à garder ce droit.



Vous devriez également avoir la possibilité d'obtenir de l'aide uniquement pour les choses que vous ne pouvez pas faire seul.

Et vous devriez conserver le droit de prendre des décisions seul dans tous les autres domaines.

La personne qui vous aide s'appelle un tuteur.

Dans certains pays, on l'appelle aussi personne de soutien.

Les tuteurs ne devraient pas faire tout ce qu'ils veulent.

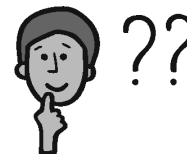
Il est important qu'un juge décide quels sont les droits du tuteur.



Il est également important que le juge vérifie si le tuteur fait les choses correctement.



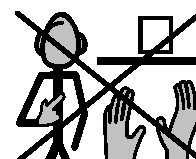
Et il est important que la décision soit revérifiée après plusieurs années.



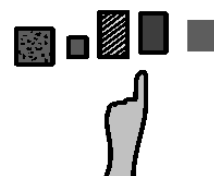
Cependant, dans certains pays, les personnes handicapées mentales n'ont pas le droit de faire leurs propres choix.

Elles ne peuvent pas choisir une personne pour les aider. Elles doivent suivre toutes les décisions de leur tuteur.

Le tuteur a le droit de décider et pas la personne handicapée mentale.



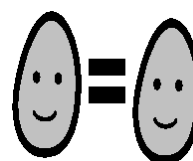
Inclusion Europe est contre ces lois. Inclusion Europe pense que toutes les personnes peuvent prendre elles-mêmes leurs décisions.



Si la décision est difficile, les personnes devraient choisir quelqu'un pour les aider.

Conserver tous vos droits !

Inclusion Europe pense que toutes les personnes devraient garder le droit de prendre leurs propres décisions.



Nous croyons à l'égalité des droits pour tous. Nous pensons que tous les citoyens sont égaux.



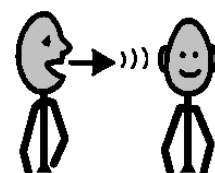
Lorsque des personnes ont besoin d'aide et de soutien, elles ont le droit de l'obtenir. Ce soutien devrait être gratuit.



Un juge devrait décider
quelle forme doit prendre cette aide.
Le juge devrait parler avec les personnes concernées
de l'aide dont elles ont besoin.
Le juge ne devrait pas prendre de décision
uniquement à cause de l'avis d'un médecin.

Comment le juge devrait décider

Lorsque le juge pense que vous avez besoin
de quelqu'un pour vous aider,
il devrait vous demander votre avis.
Il ne devrait pas prendre sa décision avant
qu'une personne ne parle avec vous de votre vie.



Au tribunal, il devrait y avoir quelqu'un pour vous aider.
Cette aide devrait être gratuite
si vous n'avez pas assez d'argent.
Vous devriez avoir le droit de parler
vous-même au juge.

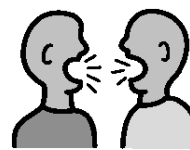


Le juge peut décider qu'il est nécessaire
de désigner un tuteur pour vous aider.
Le juge devrait vous expliquer la décision.
Il devrait vous l'expliquer avec des
mots que vous comprenez.
Il devrait répondre à toutes
vos questions à ce sujet.



Peut-être que vous n'aimerez pas la décision du juge.
Dans ce cas, vous devriez avoir le droit
de demander qu'on la change.

Parfois, un tuteur peut être une bonne chose pour vous, mais uniquement pendant un certain temps. Il se peut qu'ensuite vous commenciez à ne plus être d'accord l'un avec l'autre. Vous pouvez souhaiter avoir un autre tuteur.

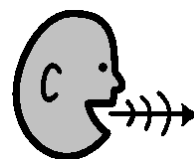


Le juge devrait vous permettre de demander un autre tuteur. Le juge devrait vérifier après plusieurs années si tout se passe bien.

Vous et votre tuteur



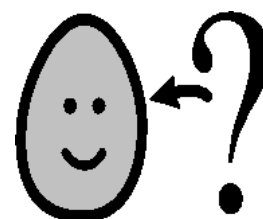
Il est important que votre tuteur vous connaisse bien. Lorsque vous avez un choix difficile à faire, vous devriez en parler avec votre tuteur. Vous devriez dire à votre tuteur ce que vous pensez.



Votre tuteur vous aidera à choisir ce qui est le mieux pour vous. Votre tuteur vous aidera à comprendre pourquoi c'est un bon ou un mauvais choix.



Parfois, votre tuteur fera quelque chose pour vous si vous ne pouvez pas le faire vous-même. Mais, vous devez toujours savoir ce que votre tuteur fait pour vous. Votre tuteur devrait toujours vous demander quels sont vos souhaits. Votre tuteur devrait dire au juge quand vous n'avez plus besoin de soutien.



Les décisions relatives à votre argent

Prendre les bonnes décisions en matière d'argent est souvent difficile. Parfois, vous ne comprenez pas vraiment sur quoi porte la décision.



Vous devriez demander de l'aide et des conseils si vous en avez besoin. Il se peut que vous deviez vous tourner vers votre tuteur pour toutes les décisions relatives à l'argent.

Dans toutes les décisions relatives à l'argent, il est important de se rappeler que :



C'est **votre** argent et ce n'est pas l'argent de votre tuteur. Vous avez le droit de savoir tout ce qui se passe avec votre argent.

Les décisions relatives à votre santé



Si vous pouvez décider vous-même de votre santé, personne ne devrait le faire pour vous. C'est uniquement lorsque vous ne pouvez pas décider que les docteurs devraient prendre une décision concernant votre santé à votre place.

Ils peuvent uniquement le faire lorsque



- Cette décision est bonne pour vous.
- La personne qui vous aide leur a donné le droit de décider.

Inclusion Europe

L'Association européenne des organisations des personnes handicapées mentales et leurs familles

Inclusion Europe parle au nom des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Nos membres sont des organisations d'auto-représentants et de parents de 36 pays en Europe.

Inclusion Europe travaille avec la Commission européenne et le Parlement européen.

Nous leur disons ce que nos membres veulent.

Inclusion Europe travaille dans 3 domaines principaux :

1. La lutte contre la discrimination
2. Les droits humains des personnes handicapées mentales
3. L'inclusion de toutes les personnes dans la société

Inclusion Europe publie des rapports, des lettres d'information et d'autres documents. Nous organisons des conférences dans de nombreux pays. Nous travaillons étroitement avec tous nos membres en Europe.



Soutenue par la Commission européenne



Inclusion Europe

Galleries de la Toison d'Or
29 Chaussée d'Ixelles #393/32
B-1050 Brussels
Tel. : +32-2-502 28 15
Fax : +32-2-502 80 10
secretariat@inclusion-europe.org
www.inclusion-europe.org

ISBN 2-87460-032-6

FR